

PERMIS AM

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères de la catégorie AM.

Prérequis pour suivre la formation

L'âge minimum requis est de 14 ans. Il faut être titulaire de l'ASSR niveau 1 ou 2 en fonction de l'âge de l'élève.

Durée de la formation

La formation dure 8 heures. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour. Si à la fin des huit heures de formation obligatoires, l'élève n'a pas acquis un niveau de compétence minimal compatible avec sa sécurité et celle des autres usagers, le responsable pédagogique ne pourra délivrer l'attestation de suivi de formation, dans ce cas l'élève devra continuer les leçons de conduite.

Livret de formation

Un livret de formation est donné à l'inscription, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation.

Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière.

Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

Équipement pendant la formation

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants coqués homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

Fin de formation

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM. L'auto-école se chargera des démarches administratives pour la fabrication du titre du permis AM.

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none">Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 2 h	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none">Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none">Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 4 h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none">Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1 h	Sensibilisation aux risques présence d'un représentant légal si l'élève est mineur	<ul style="list-style-type: none">Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.